



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Secrétariat général DFI
Service de lutte contre le racisme SLR

Aides financières pour les projets contre le racisme

FAQ (Foire aux questions)

Document actualisé: août 2020

Objectifs et contenu des projets

Comment puis-je savoir si mon projet est un bon projet de lutte contre le racisme ?

Si vous pouvez répondre par l'affirmative aux questions suivantes, vous êtes sur la bonne voie :

- Le projet traite-t-il explicitement du racisme et va-t-il au-delà d'un projet d'intégration ou de rencontre ?
 - Les projets d'intégration ou de rencontre visent essentiellement à faciliter la vie quotidienne de groupes cibles spécifiques au sein de la population migrante, par exemple en fournissant des informations importantes pour la vie quotidienne ou des contacts avec des personnes appartenant à la population majoritaire, ou en favorisant la compréhension mutuelle. Les bons projets d'intégration ont évidemment aussi un effet antiraciste. Toutefois, si les conflits ou les cas d'exclusion ne sont abordés qu'indirectement et que la discrimination raciale et le racisme ne sont pas nommés explicitement, rien n'est fait pour y remédier. Les projets de lutte contre le racisme doivent s'attaquer aux pratiques socialement établies à l'origine de discriminations raciales. Ils doivent traiter des rapports de pouvoir et des hiérarchies sociales.
 - Les projets d'intégration sont la plupart du temps destinés à la population migrante. Le racisme vise, lui, l'ensemble de la population et les victimes potentielles sont aussi bien des Suisses de confession musulmane ou juive que des Noirs, des Yéniches, des Sintés/Manouches, des Roms et d'autres personnes.
- Le projet contribue-t-il concrètement à la lutte contre le racisme en dénonçant la discrimination raciale, en la rendant visible, ainsi qu'en esquissant des solutions pour y remédier ? Le projet peut-il contribuer à changer la donne, afin qu'il y ait moins de discrimination raciale ?
- Des personnes concernées par le racisme sont-elles associées à la conception et à la mise en œuvre du projet (expérience concrète du racisme) ? Ont-elles la possibilité d'apporter leur point de vue et leur expérience dans l'organisation du projet ?
- Le projet comble-t-il une lacune et répond-il à un besoin ?
- Le groupe cible et ses besoins sont-ils connus ?
- Travaillez-vous avec d'autres institutions traitant de questions similaires ?

Où puis-je obtenir des informations sur la lutte contre le racisme ?

- Tous les deux ans, le SLR publie un [rapport sur la discrimination raciale en Suisse](#). Le rapport présente un aperçu des dernières données et des mesures adoptées.
- Les [sites Internet du SLR](#) et de la [Commission fédérale contre le racisme](#) (CFR) proposent des informations détaillées sur divers domaines et groupes concernés ainsi que sur les bases légales existantes.
- La revue [TANGRAM](#) de la CFR consacre chacun de ses numéros à un thème différent.

J'aimerais créer un projet antiraciste, mais je ne sais pas encore exactement sous quelle forme. Où puis-je trouver des idées ?

- La [banque de données des projets soutenus par le SLR](#) recense tous les projets qui ont bénéficié du soutien du SLR.
- En mars, plusieurs villes et cantons organisent une [Semaine contre le racisme](#) : jetez un coup d'œil aux programmes précédents.

- Demandez aux [services chargés de l'intégration](#) dans les cantons et les villes s'ils connaissent des projets similaires.
- Tirez parti des réseaux sociaux, notamment des pages Facebook des organisations et des initiatives contre le racisme, avec des liens vers des événements, des textes, des vidéos, etc.

Je ne sais pas si mon projet peut être soutenu financièrement par le SLR. Comment puis-je m'en assurer ? Vérifiez si le projet satisfait aux critères mentionnés sur le site Internet du SLR (www.slr.admin.ch > Aides financières). Pour toute question, vous pouvez vous adresser au SLR par téléphone (058 464 10 33) ou par courriel (ara@gs-edi.admin.ch).

Financement

Comment puis-je établir un budget réaliste ?

Un budget est réaliste lorsque tous les postes budgétaires sont listés avec les frais effectifs correspondants. Ces postes sont les suivants :

- Charges de personnel pour le travail relatif au projet, notamment pour sa conception et sa coordination. Les heures de travail des bénévoles et les honoraires des experts externes peuvent aussi être indiqués ici.
- Charges de biens et services : toutes les dépenses pour l'infrastructure (location de locaux, repas, moyens auxiliaires techniques), le matériel (fournitures de bureau, etc.) ainsi que d'autres dépenses, pour les déplacements, par exemple.
- Les dépenses de promotion et d'information figurent à part. On entend par là les frais d'impression et les dépenses pour le matériel publicitaire, pour la promotion sur les réseaux sociaux ou pour la publication d'annonces.

Où puis-je trouver d'autres sources de financement pour mon projet ? Quel type de financement convient à mon projet ?

- Pensez aux partenaires institutionnels et aux bailleurs de fonds qui opèrent dans le domaine d'activité de votre projet, par exemple l'encouragement à la culture ou la promotion du développement durable, et vérifiez les possibilités de soutien des instances étatiques (confédération, cantons, villes et communes) et des fondations donatrices suisses. Vous trouverez un aperçu d'autres possibilités de soutien sur le site Internet du SLR (www.slr.admin.ch > FAQ > Où obtenir un soutien financier pour mes projets ?), ainsi que sur le site de l'association faîtière des fondations donatrices suisses : www.swissfoundations.ch.
- Si vous mettez en œuvre un projet qui s'adresse à un grand nombre de personnes, le financement participatif (*crowdfunding* – financement d'un projet par un grand nombre de particuliers) peut être intéressant ; en Suisse, il existe une quarantaine de plateformes spécifiques en ligne.
- Si votre projet présente un fort ancrage local et favorise concrètement la cohabitation à l'échelle locale, les partenaires suivants peuvent être approchés : œuvres d'entraide des églises, associations et organisations caritatives, « clubs services », agendas 21 locaux, etc.
- Parrainage en nature : les entreprises sont souvent plus enclines à soutenir un projet par des dons en nature que par des ressources financières. Réfléchissez précisément à ce qu'il vous faut et qui pourrait vous en faire don.

- Si vous souhaitez générer des fonds de la manière la plus indépendante possible, il peut être intéressant d'organiser une collecte de fonds, par exemple par le biais d'un événement caritatif, d'une course sponsorisée, d'une brocante, etc.
- Prêtez attention aux bailleurs de fonds de projets similaires au vôtre.

Comment et où les projets portant sur des motifs de discrimination multiples doivent-ils être présentés ?

Le SLR se félicite de la mise en œuvre de projets intersectionnels ! Toutefois, il ne peut soutenir que les projets qui traitent explicitement du racisme. La discrimination raciale doit donc être traitée explicitement dans les projets intersectionnels.

Nous vous recommandons, dans le cas de projets intersectionnels (racisme, sexism, hostilité à l'égard des personnes LGBTIQ*, etc.), de nous contacter à l'avance pour discuter de la procédure à suivre.

Que faire si le SLR ne donne pas (ou plus) d'argent ?

- Trouver de nouveaux bailleurs de fonds.
- Evaluer la possibilité d'intégrer le projet dans les structures ordinaires.
- Développer un nouveau projet pertinent dans la continuité de l'actuel projet.
- Mettre fin au projet.

Puis-je soumettre plusieurs projets au SLR ?

En principe, rien ne vous empêche de soumettre plusieurs projets au SLR. Toutefois, ce dernier dispose de ressources financières limitées et tient à soutenir l'éventail le plus large possible de projets issus de différentes régions. Compte tenu de cette limite, le SLR se réserve donc le droit d'accorder la priorité aux premières demandes et de tenir compte de la répartition régionale des projets.

Organisme responsable et organisation

Où puis-je obtenir de l'aide pour toute question sur les associations ?

La plateforme « vitamine B » livre des informations sur les associations et sur le système associatif en Suisse : www.vitamineb.ch.

Puis-je soumettre un projet en tant que particulier ?

Oui, mais un projet porté par un particulier présente le risque de ne pas être mis en œuvre en cas de défaillance ou de surcharge de cette personne. Le SLR privilégie dès lors une instance responsable stable. Si vous présentez tout de même une demande à titre individuel, vous devez décrire clairement ce qui vous qualifie et comment vous collaborez avec d'autres institutions.

Nous sommes une entreprise du secteur privé. Pouvons-nous soumettre une demande de financement ?

Les entreprises privées ne sont en principe pas exclues des aides financières. Dans leur demande, elles doivent toutefois expliquer très clairement ce qui les qualifie et pourquoi elles dépendent des aides financières publiques.

Dois-je travailler avec d'autres organisations dans le cadre de mon projet ?

Oui, le SLR attend de vous que vous ne mettiez pas votre projet en œuvre de manière isolée, mais que vous cherchiez à échanger et à collaborer avec d'autres organisations, la forme prise par une telle collaboration étant laissée à votre libre appréciation. La qualité de

votre projet, sa portée, sa capacité à atteindre son public cible et la participation des personnes concernées par le racisme ont tout à gagner de la mise en place de coopérations pertinentes.

Conseils concernant les projets et la mise en œuvre

Nous avons des questions concrètes concernant la planification et la mise en œuvre de notre projet (par ex. au sujet du groupe cible, des activités de promotion et d'information, du budget, etc.). À qui pouvons-nous nous adresser pour ces questions ?

De nombreux centres de conseil spécialisés dans le domaine de l'intégration ainsi que des services chargés de l'intégration, notamment ceux des cantons et des villes, proposent des conseils en matière de projets. Le plus simple est encore de vous adresser au [service chargé de l'intégration](#) de votre ville ou canton.

Si votre projet s'inscrit dans le laboratoire de projets, vous avez aussi la possibilité de discuter de votre projet dans le cadre des colloques « laboratoires ».

Que se passe-t-il si le projet échoue ?

Les échecs et les revers font partie de la mise en œuvre des projets et ne peuvent pas toujours être évités malgré une bonne conception et une bonne planification. Il est important pour nous que vous informiez le SLR à un stade précoce si des problèmes surviennent. L'échec et l'abandon doivent également être documentés et évalués afin d'en tirer des enseignements. Même les projets qui ont échoué sont instructifs - les erreurs peuvent être évitées à l'avenir, le succès ne peut pas nécessairement être répété.

Combien de temps un projet peut-il durer ?

Il n'y a pas de règle générale. Cependant, le SLR préfère les projets avec une planification et des étapes clairement identifiables. Au mieux, des projets de suivi peuvent être soumis.

Promotion et information

Comment attirer l'attention d'un large public sur notre projet ?

Définissez très précisément votre public cible, puis choisissez les moyens appropriés :

- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.) ;
- Site Internet propre et liens sur les sites Internet de partenaires ;
- Newsletter propre ou newsletters de partenaires et de réseaux ;
- Courrier aux personnes susceptibles d'être intéressées ;
- Dépliants, autocollants, affiches ou autres moyens d'attirer l'attention dans l'espace public ;
- Relations publiques : les journaux locaux ou les médias de la population migrante sont beaucoup lus ; brochure du SLR « Comment capter l'attention des médias ? » ;
- Bouche-à-oreille : utilisez votre réseau, invitez des amis et des connaissances et demandez-leur d'inviter à leur tour d'autres personnes.

De quel matériel d'information avons-nous besoin pour faire connaître notre projet ?

Selon la finalité du projet et votre groupe cible, différents supports d'information sont nécessaires (dépliants, cartes postales, site Internet, etc.). N'oubliez pas que le matériel d'information peut également être utilisé pour documenter votre projet.

Comment éviter la haine et le dénigrement sur nos réseaux sociaux ? Et que faire si cela se produit tout de même ?

Il est difficile d'éviter les commentaires haineux. Mieux vaut donc vous préparer à de

possibles offensives. Clarifiez à l'avance qui est responsable de vos réseaux sociaux et qui réagit en cas d'attaque. Vous avez besoin d'interlocuteurs avec lesquels décider rapidement de ce qu'il faut faire. Selon la situation, il faut déterminer s'il convient d'effacer les commentaires ou d'y répondre, de désactiver la fonction commentaire ou d'organiser activement la contre-argumentation.

Documentez les attaques, idéalement au moyen de captures d'écran où figurent également la date et l'heure des commentaires. Adressez-vous à un [centre de conseil](#) pour discuter des démarches à entreprendre.

Les discours haineux à caractère raciste tombent sous le coup de la norme pénale antiraciste (art. 261^{bis} CP) et sont punissables. Les informations sur les violations de la norme antiraciste peuvent être soumises au Centre national pour la cybersécurité (MELANI) : <https://www.melani.admin.ch/melani/fr/home/meldeformular.html>.

La structure des systèmes de signalement variant considérablement d'une plateforme à l'autre, la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) a développé un outil qui permet de signaler facilement les incidents sur Facebook, Tumblr, Twitter, Instagram, Pinterest, YouTube, Google+, Yahoo, Vimeo et Amazon : <https://www.gra.ch/fr/meldetool/>

La GRA a sorti un dépliant spécialement destiné aux écoles. Intitulée « [Discours haineux sur Internet ? #NoHateSpeech #Pas de place pour les discours de haine](#) » (en allemand), cette brochure explique les mécanismes des discours haineux sur Internet et les formes que ceux-ci peuvent prendre. Elle décrit également les moyens permettant de les contrer.

Évaluation

Devons-nous évaluer notre projet ?

L'évaluation fait partie du projet et sert à en présenter les résultats, les points forts, les faiblesses et les erreurs. Elle permet aussi à d'autres d'apprendre de vos expériences.

Comment évaluer notre projet ?

Pour les projets « laboratoire » et les semaines d'action contre le racisme, le SLR met à votre disposition un questionnaire que vous devez compléter. Pour pouvoir répondre aux questions, vous devez veiller à différentes choses pendant et après la mise en œuvre de votre projet. Par conséquent, veuillez lire le questionnaire avant de commencer votre projet.

Une évaluation plus complète est exigée pour les projets du point fort, c'est pourquoi un concept d'évaluation doit être disponible au moment de votre requête. La forme exacte sous laquelle l'évaluation doit être soumise au SLR est encore en cours d'élaboration.

En outre, nous vous demandons de participer à l'évaluation générale de nos deux lignes de subvention «laboratoire de projets » et « projets du point fort » (p. ex. pour des entretiens). Le SLR mandatera un organisme externe pour mener cette évaluation générale.